

INCITER LES FRANÇAIS À TRAVAILLER DE PLUS EN PLUS LONGTEMPS



Le changement qui peut détruire

« C'est normal que les choses aillent plus mal depuis notre arrivée, cela est indispensable à un rebond vers une amélioration. » Voilà ce qu'on a pu entendre à Radio France depuis la mise en place du « coaching collectif ». Dans un communiqué, la CGT de Radio France explique que dans ces « formations », on « prêche l'adhésion au changement, considéré comme forcément positif, par des objectifs pédagogiques

RADIO FRANCE: LA GRÈVE SE DURCIT



comme ceux-ci : "comprendre les mécanismes du changement pour l'accepter", "transformer les contraintes en opportunité", "accepter l'incertitude pour gagner en flexibilité"... Il s'agit aussi, dénonce le syndicat, de convaincre « les salariés de trouver eux-mêmes les solutions pour travailler plus avec moins de moyens ». Avec les conséquences destructrices, aussi bien individuelles que collectives, qu'on imagine. Un « changement » comme celui-là, on s'en passerait bien.

Le numérique qui marche au bénévolat

En trois ans, les résultats de RFM et Virgin Radio ont été ponctionnés de trente-cinq millions d'euros versés en dividendes aux actionnaires de Lagardère. Or, rappelle l'intersyndicale CGT-CFDT de Virgin Radio-RFM, « 10 % de ces dividendes permettraient, sans difficulté, de financer le développement du numérique, d'assurer la promotion de nos marques, de moderniser nos outils de travail et, surtout, de revaloriser nos salaires maintenus à des niveaux indignes de ceux du groupe Lagardère ». Au contraire, la direction se contente de « prôner un "volontariat" synonyme de bénévolat » pour assurer la présence des deux radios sur les réseaux sociaux et autres canaux numériques. L'intersyndicale revendique par ailleurs « la reconnaissance d'une nouvelle fonction qui n'existe pas actuellement dans la définition de poste de la convention des radios privées ». Ce qui suppose « un accord d'entreprise pour répondre aux obligations éditoriales et sociales ».

Le « nouveau journalisme » qui ne fait pas envie

Dans une interview à la revue en ligne Xerfi Canal, Jacques Rosselin, directeur de l'EFJ Paris, qui se proclame « l'école du nouveau journalisme », explique que « les aides à l'information » devraient « être totalement revisitées ». Il propose de les verser « directement sous forme d'un revenu aux producteurs de l'information, c'est-à-dire aux journalistes » et d'en faire « des intermittents de l'info, qui auraient un revenu qui leur permettrait de travailler longtemps sur des enquêtes » qu'ils pourraient « proposer ensuite » à des éditeurs. Une vraie aubaine pour ces derniers, qui pourraient ainsi ne pas rémunérer ces « enquêtes » à leur juste valeur. Et que dire du parallèle avec les intermittents du spectacle ? Ce statut, même si des abus existent, n'est pas conçu pour rémunérer une partie du travail non prise en charge par les patrons mais pour indemniser des périodes de chômage. Visiblement, quand on prêche le « nouveau journalisme », on ne s'embarrasse pas de ce genre de détails.

Témoins

Revue trimestrielle du
Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : , Pablo Aiquel, Dominique Candille, Michel Diard, Ludovic Finez, Alain Goguet, Patrick Kamenka, Emmanuel Vire

Dessins : Babouze.

Rédaction en chef : Ludovic Finez.
Secrétaire de rédaction : Jean Tortrat.
Révision : Francis Ambrois.
Rédaction graphique : Ilâé Roc.
Assistante : Nadia Amalou.

Impression : Alliances (01 41 98 37 97).
Commission paritaire : 0923 S 06290.
N° ISSN : 1281-1343.

Témoins

Nouvelle série, n° 70
août - octobre 2018

Sommaire

HOMMAGE

Jean-Gérard Cailleaux 04

DOSSIER

Réforme des retraites : tous concernés 06

Menaces sur les retraites complémentaires..... 09

Nos voisins nous alertent..... 10

Les nouveaux nababs ? 10

ACTU MÉDIAS

Mondadori France : Reworld, c'est la mort..... 11

AFP : Double danger..... 11

Elections : C'est parti pour les CSE..... 11

VIE SYNDICALE

La révolte des esclaves..... 12

INTERNATIONAL

Deux journalistes biélorusses, une leçon de courage 13

50 % des journalistes grecs sont au chômage..... 14

Jamal Khashoggi :
Un crime contre la liberté d'expression 15



Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Fax : 01 55 82 87 45 / Courriel électronique :
snj@cgt.fr / www.snjcgt.fr / twitter.com/snjcgt

En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit Témoins ou tout autre document.

La colère et ses raisons

Les taxes sur les carburants mais aussi la suppression de l'ISF pour les plus riches ou encore la hausse de la CSG pour les retraités. Ceux qui ont pris part au mouvement des « gilets jaunes » ont exprimé une colère qui, à beaucoup de points de vue, recoupe des revendications que la CGT exprime depuis longtemps. Idem pour le pseudo argument écologique gouvernemental à l'augmentation des taxes sur les carburants. D'une part, une faible partie seulement de la « taxe carbone » alimentera réellement la transition écologique. D'autre part, une vraie politique écologique demande une logique d'ensemble : favoriser les transports en commun, dont le train, taxer aussi le kérosène, beaucoup plus polluant que l'essence ou le diesel... Bref, cette colère est légitime et nous ne pouvons que la partager. La CGT se bat d'ailleurs pour une TVA réduite sur les produits de première nécessité, dont le gaz et l'électricité, une prise en charge des transports par les employeurs ou encore le rétablissement d'une fiscalité juste, qui tienne compte des revenus. Mais aussi pour l'augmentation du Smic à 1 800 €, avec répercussion sur l'ensemble des grilles de salaires, des pensions et des minima sociaux. Quant aux profits colossaux, réalisés dans le secteur des carburants ou ailleurs, ils pourraient, à condition d'une volonté politique, contribuer au financement de notre modèle social, tant vanté pour avoir, par exemple, un peu amorti les effets de la crise de 2008.

Violences inacceptables contre des journalistes

Reste que la façon dont s'est déroulé le mouvement des gilets jaunes pose des questions. À commencer par des tentatives de récupération, avant même la première

mobilisation du 17 novembre. Certaines, venant de l'extrême droite, visent à amalgamer taxes, impôts et cotisations pour en demander la suppression, sans considération de leur utilité sociale.

Le SNJ-CGT condamne par ailleurs les violences, verbales et physiques, dont ont été victimes certains journalistes pendant qu'ils couvraient les mobilisations. Exemple parmi d'autres : nos camarades du SNJ-CGT de France 3 Poitou-Charentes rapportent les insultes qu'ont essuyées leurs collègues. En cause, une coupure du direct d'une journaliste, lors du journal du midi du 17 novembre sur France 3 Nouvelle-Aquitaine. Pourtant, pas de censure, mais les contraintes liées à la grille horaire, sur une antenne qui alterne programmes nationaux et régionaux. Le SNJ-CGT déplore que la direction régionale ait renoncé à expliquer l'incident à l'antenne. « Et tant pis si la rumeur se propage, tant pis si les reporters doivent ramer sur le terrain », commente le syndicat.

Responsabilités gouvernementales

Reste, enfin, les nombreux commentaires sur un mouvement qui s'organise en dehors des organisations syndicales, décrites comme déconnectées du terrain. Certes, ce mouvement interroge ces dernières sur leur stratégie et leur fonctionnement. On peut aussi se demander si, avec la même couverture médiatique que les « gilets jaunes », les mobilisations syndicales n'auraient pas plus d'écho. Mais, surtout, les gouvernements successifs devraient s'interroger sur leur responsabilité, à force de marginaliser, dans leurs prises de décisions, ceux qui représentent les salariés. Quand on joue avec le feu...

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT



Hommage à Jean-Gérard Cailleaux

Ancien journaliste à *la Voix du Nord*, militant à l'USJ-CFDT puis au SNJ-CGT, Jean-Gérard Cailleaux est décédé dans la nuit du 23 au 24 octobre. Il venait d'avoir 68 ans.

Jean-Gérard Cailleaux est né le 25 avril 1950 à Arras, où il a fait ses études au lycée Robespierre. Il devait manifester par la suite une certaine fidélité au révolutionnaire arrageois puisqu'il était membre de la société des Rosati. À la fin du XVIII^e siècle, Maximilien Robespierre avait, lui aussi, fait partie des Rosati d'Arras. Jean-Gérard Cailleaux était devenu le directeur de publication de la revue que cette société éditait et dont il avait reçu la Rose d'Or en 2017 au titre de ses nombreuses années d'engagement. On y cultive avec art et poésie l'amour de la vie et de ses plaisirs. Ce qui correspondait parfaitement à ce que l'on connaissait de lui. Jean-Gérard entre à *la Voix du Nord* en mars 1974. Il débute à l'agence d'Hénin-Beaumont, avant de rejoindre celles de Liévin, d'Arras puis de Douai. Il quitte le journal en juin 2003 dans le cadre de l'une des premières vagues de départs en clause de cession, liées aux nombreux changements de propriétaire que le quotidien régional a connus ces deux dernières décennies. À *la Voix du Nord*, il rejoint très vite la section syndicale CFDT, créée en novembre 1974, quelques

mois après son embauche. En 1981, lors du congrès de Toulouse du SJF-CFDT, il est élu comme délégué suppléant du Nord au titre des sections, avant d'être élu titulaire deux ans plus tard au congrès de Strasbourg. Il est l'une des chevilles ouvrières du congrès du SJF-CFDT de 1985, qui se déroule à Arras. C'est à l'occasion de ce congrès qu'il fait son entrée au bureau national du SJF et qu'il est nommé trésorier, du fait de son appétence pour les chiffres. Il participe également à la création du syndicat régional intercatégories Silac Nord-Pas-de-Calais, qui fédérait des salariés de l'information du Livre et de la Culture, où il s'occupe des finances de la branche journalistes. Parallèlement, il prend part à de nombreuses négociations paritaires en presse quotidienne régionale et hebdomadaire et à plusieurs commissions paritaires arbitrales.

Un homme volontiers discret

Lorsque le SJF-CFDT est dissous, au début des années quatre-vingt-dix, il est élu au bureau de l'union syndicale des journalistes CFDT créée dans la foulée et, en octobre 2004, il présente le rapport financier de

l'assemblée générale de Strasbourg. Quelques mois plus tard, alors en recherche d'emploi, il fait partie du groupe de militants journalistes qui, pour cause de désaccord sur la politique syndicale, quittent la CFDT pour rejoindre la CGT. Au congrès du SNJ-CGT qui suit son adhésion, il est élu au bureau national comme secrétaire général adjoint en charge des finances. Par la suite, il est embauché comme permanent du SNJ-CGT, de novembre 2008 à fin 2013. Jusqu'à sa retraite, Jean-Gérard est membre de la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes et suit ce dossier si important de la formation initiale et de l'entrée dans le métier. Il représente également le syndicat aux négociations dans les différentes formes de presse.

Il laisse le souvenir d'un homme qui aimait la vie, tout en cultivant volontiers la discrétion, ce qui n'empêchait pas l'efficacité et la compétence. Dévoué et fidèle en amitié, ceux qui l'ont connu gardent en eux, par-delà les divergences d'appartenance syndicale, la mémoire d'un camarade agréable et d'une rare gentillesse, toujours prêt à rendre service. ■

PROFESSIONNELS DE LA CULTURE NOUS PROTÉGEONS VOS TALENTS

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le
site www.audiens.org



Nos métiers

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arcco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

ASSURANCE DE PERSONNES ET DE BIENS

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, rente éducation, rente conjoint, risques professionnels, épargne... Des solutions sur-mesure, collectives et individuelles, adaptées aux spécificités des professions.

FAIRE LE POINT SUR SA CARRIÈRE

Dès 45 ans, Audiens propose aux salariés de rencontrer un conseiller pour un Entretien information retraite (EIR), gratuitement.

Lors de l'entretien, nous examinons l'ensemble du relevé de carrière du salarié. Une simulation du montant de ses pensions lui est communiquée.

Pour plus d'informations et contacter un conseiller :
0 173 173 755

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture où de transition (réunion sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, recherche de structures d'accueil médico-sociales, personnes endeuillées...).

SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissant de services : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Centres de santé, centres dentaires, bilans de prévention, e-santé..., du préventif au curatif, Audiens met en œuvre des dispositifs pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient. Et développe des programmes spécifiquement dédiés aux professionnels de la culture, avec le CMB.

CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.



La protection sociale professionnelle **est une création continue**

LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES
REPOUSSEES A' 63 ANSMAIS
RASSUREZ
VOUS!NOUS FERONS
TOUT POUR
VOUS FAIRE
CREVER AVANT!

RÉFORME DES RETRAITES : TOUS CONCERNÉS

Le projet de loi cadre sur la réforme des retraites devrait être présenté après un simulacre de concertation dès le premier semestre 2019. Une fois votée, la loi s'appliquerait au 1^{er} janvier 2025 pour ceux nés en 1963. Sous couvert de simplification et d'équité, le gouvernement s'apprête à mettre à plat tout le système solidaire des retraites, sans donner aucune garantie ni sur le niveau des pensions, ni sur l'âge du départ à la retraite. Tentative de décryptage d'une réforme à ce jour peu lisible.

Dossier réalisé par Dominique Candille

NE VOUS INQUIÉTEZ PAS POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES!



Notre système par répartition – où les cotisations des actifs de l'année en cours financent les retraites de l'année en cours – serait trop compliqué, avec ses trente-six régimes spécifiques, ses différents taux de liquidation et ses mesures de solidarité. Alors, Emmanuel Macron a la solution : un euro cotisé ouvrirait à chaque salarié, quel que soit son secteur d'activité, les mêmes droits. Trop simple pour

être honnête ? On peut effectivement avoir des doutes sur la réelle équité de cette mesure.

Trois problèmes apparaissent immédiatement :

1. Le calcul de la retraite ne se ferait plus sur les vingt-cinq meilleures années mais sur l'ensemble de la carrière. Ce qui tirera vers le bas le niveau des retraites. On a déjà pu constater ce phénomène de dégradation quand le calcul ►►

►► de la retraite ne s'est plus fait sur les dix mais sur les vingt-cinq meilleures années.

2. Les mécanismes de solidarité, qui neutralisent les aléas de carrière (chômage, maladie, maternité...), pourraient être plafonnés, voire totalement supprimés. Car tel qu'il est formulé, le projet institue un droit à retraite strictement proportionnel à la cotisation. Or seuls les salaires sont assujettis à cotisation. Il s'ensuit que les périodes indemnisées au titre de la maladie, du chômage ou de la maternité ne sont pas cotisées. Dans le système actuel, elles sont prises en compte (validées) de façon à minimiser les effets des aléas de carrière subis par les salariés.

3. Surtout, ce principe d'équité ne nous dit rien sur le contenu de nos droits à retraite. Que représentera le montant de la pension par rapport au salaire de fin de carrière ? Quel montant de retraite ? Quel âge de départ ? Ce sont les questions de base que nous nous posons toutes et tous. Et là-dessus, aucune réponse.

En effet, Emmanuel Macron reste discret sur le sujet. Il se borne à indiquer : « Nous ne toucherons pas [...] au niveau des pensions. » Ce qui précède indique clairement le contraire. Sauf à reporter la liquidation de leur pension de plusieurs années au-delà de 67 ans, les salariés essuieront un décrochage insoutenable de leur niveau de vie. L'âge de départ cesserait ainsi d'être un droit pour devenir un arbitrage individuel, que chacun pourrait exercer à partir de 62 ans.

Un régime par points à cotisations définies, c'est quoi ?

Aujourd'hui, nous sommes dans le cadre d'un régime à



prestations définies. Pour obtenir un taux de remplacement garanti (rapport entre la première pension versée et le salaire d'activité de référence), on a la possibilité d'intervenir sur les paramètres de gestion, notamment les cotisations. Le gouvernement nous annonce un régime par points, à cotisations définies. Ce qui veut dire qu'un niveau maximum de cotisation ne pourra pas être dépassé. À partir de cette garantie de maximum – réclamé par le Medef, qui se déchaîne depuis des années sur la question du « poids des charges » –, le niveau de la pension est imprévisible, puisqu'il dépendra des possibilités permises par ce niveau de cotisation.

Si les cotisations ne suffisent pas à financer les pensions, les retraites seront revues à la baisse. Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, on peut déjà estimer que ce montant ne suffira pas. En conséquence, les retraites seront réduites, y compris celles déjà liquidées. La certitude que nous pouvons donc avoir, c'est que nous serons toutes et tous perdants. L'objectif ? Réorienter les salariés solvables vers la capitalisation.

Généraliser la retraite par capitalisation

La baisse générale programmée des pensions vise à généraliser les retraites par capitalisation comme complément de retraite. La capitalisation est à l'heure actuelle peu prisée par les Français, pas très convaincus de l'efficacité de ce système. Ils ont raison d'être méfiants : selon l'Observatoire de l'épargne européenne, il faut pouvoir économiser un mois de salaire par an pendant trente ans pour compenser une baisse de dix points du taux de remplacement. Qui peut se permettre de faire de telles économies et de bloquer un capital jusqu'à l'âge de la retraite ?

De plus, les expériences étrangères et la crise financière ont montré à quel point les retraites par capitalisation sont risquées et peuvent s'évaporer en cas d'effondrement boursier. En France, seulement 200 milliards d'euros sont placés sur les plans épargne retraite (PERP, PERCO...). C'est bien peu au regard des 2 100 milliards d'euros sur les livrets A ou les assurances vie. Le gouvernement entend donc prendre des mesures incitatives, essentiellement fiscales, pour réorienter l'épargne. Les gagnants de cette réforme seront assurément les banquiers et les assureurs.

Garantir des retraites à tous est possible

Mettre en place un droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de 75 % net de son salaire net de fin de carrière est à notre portée avec de nombreuses possibilités de financement. Cela suppose la suppression des aides et des exonérations de cotisations des entreprises, inefficaces pour l'emploi (200 milliards d'euros selon la Cour des comptes). Mais également l'assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération (intéressement, participation...) et un relèvement modéré des cotisations retraite. Et enfin la mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui, au contraire des revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés.

Les différents régimes de retraite (public, privé, régimes spéciaux...) ont été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques de secteurs professionnels et prendre notamment en compte la pénibilité. La CGT propose donc, tout en



maintenant le niveau des droits de chacune et chacun, de les intégrer dans une maison commune des régimes de retraite, assurant la transférabilité des droits pour les salarié.e.s passant d'un régime à un autre. La confédération revendique également la prise en compte des années d'études. Alors que l'accès au premier emploi stable se fait aujourd'hui à 27 ans en moyenne, contraindre les jeunes à cotiser quarante-trois annuités pour avoir une retraite à taux plein équivaut à une

mission impossible, surtout quand on sait qu'à 62 ans, seul un actif sur deux est encore en emploi. La CGT propose donc la prise en compte des années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations. ■

• Pour en savoir plus, lire le *Peuple spécial retraites* de septembre 2018, consulter le site de l'UGICT-CGT.

Menaces sur les retraites complémentaires

Les régimes historiques ARRCO et AGIRC n'existent plus. Un nouveau régime de retraite complémentaire, issu de la fusion de ces deux organismes, se met en place à partir de janvier 2019. La CGT n'a pas signé l'accord.

Ces deux régimes de retraites complémentaires concernent l'ensemble des salariés du privé, soit dix-huit millions de cotisants et douze millions de retraités, auxquels ils versent des pensions. Ces compléments de retraite représentent de 30 à 70 % des revenus des retraités.

Lors de la négociation, la CGT a demandé qu'un garde-fou, obtenu dans les accords de 2013 et 2015, soit repris dans le nouveau régime : l'interdiction de baisser le montant nominal de la valeur du point, la pension étant égale au produit de la valeur du point par le nombre de points acquis pendant la carrière. Sans cette mesure, les retraites sont susceptibles de diminuer, y compris en montant nominal, ce qui serait une première dans l'histoire des retraites en France.

Le Medef a opposé un refus catégorique à cette demande. La reprise intégrale des droits passés, posée comme principe dans le préambule de l'accord, n'est donc plus qu'un leurre puisque les droits en question seront progressivement érodés par le nouveau régime. Le verrou de l'intangibilité des pensions liquidées a donc sauté. Selon certaines évaluations, il faut s'attendre à une baisse des niveaux de retraite de 9 % en 15 ans.

aussi à s'effondrer. Pour 100 € annuellement cotisés, un salarié acquiert aujourd'hui un droit annuel à pension de 7,50 €. À terme, ce droit sera réduit de 29 % pour s'établir à 5,27 €. Pour rattraper la perte, il faudrait que les salariés cotisent pendant quinze années supplémentaires, c'est-à-dire pendant cinquante-sept ans. Ou jusqu'à ce que mort s'ensuive...

D'autres mesures de cet accord menacent gravement les futurs retraités :

- Suppression de la garantie minimale de 120 points de retraite par an. En raison de salaires inférieurs ou de peu supérieurs au plafond de la Sécurité sociale, 36 % des ICTAM (ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise), en particulier les femmes et les jeunes diplômés, bénéficiaient de cette garantie minimale de prestation, représentant pour une carrière complète une pension annuelle de 2 298 €. Cette prestation constituant un minimum garanti n'a pas sa place dans un régime dont la philosophie est de réduire les prestations, puisqu'il fonctionne « à cotisations définies ». Le Medef a donc obtenu sa suppression.

- Report d'un an de l'âge de départ en retraite. Dès 2019, pour liquider leur retraite avant

67 ans sans pénalité, les générations nées à compter du 1^{er} janvier 1957 devront travailler une année supplémentaire au-delà de l'âge auquel elles bénéficient d'une retraite à taux plein dans leur régime de base de Sécurité sociale, CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) ou MSA (Mutualité sociale agricole). Les salarié.e.s qui ne prolongeraient pas leur activité se verraient appliquer pendant trois années 10 % d'abattement sur le montant de leur pension, sauf s'ils sont exonérés de CSG...

- Écrêtement des majorations familiales pour enfants nés et élevés. Combattu par la CGT, défendu par la CFDT, il est maintenu. Les prestations versées à ce titre qui excèdent 167 € par mois seront donc écrêtées. C'est un précédent en direction de l'écèlement des pensions de réversion revendiqué par la CFDT, à ce jour totalement isolée sur cette demande. Le Medef n'y a donc pas fait droit cette fois-ci.

Quant aux pseudo-concessions sur l'âge et le taux de la réversion, elles étaient d'emblée acquises, le Medef ne voulant pas enliser la négociation. Son objectif était en effet d'obtenir dans les plus brefs délais un accord qui servirait de référence à Emmanuel Macron pour sa propre réforme du système de retraite français. ■

Condamnés à cotiser à l'aveugle

Le Medef a également refusé de faire du taux de remplacement (ce que représente la première pension par rapport au dernier salaire d'activité) l'un des indicateurs de suivi de ce régime. Les salariés sont donc voués à cotiser à l'aveugle, sans jamais savoir ce qu'ils auront au moment de la retraite.

Le niveau des futures pensions est appelé lui

AMADOUR
LES
RETRAITÉS



Nos voisins nous alertent

La CGT a organisé en septembre 2018 une rencontre avec des syndicalistes allemands, belges, italiens et suédois sur la question des retraites. L'occasion d'analyser les réformes entreprises au-delà de nos frontières et de constituer un front syndical européen.

En matière de réforme des retraites, nos voisins ont une avance sur nous. Ces dernières décennies, ils ont goûté à de multiples réformes libérales qui ont déjà porté leurs mauvais fruits.

Pas moins de quarante réformes ont été appliquées en Allemagne depuis 1990. Leur système

de retraite est passé d'un mécanisme en annuités à un mécanisme par points, ce qui a abouti à la paupérisation des retraités. Un million d'entre eux survivent grâce à des allocations qui leur permettent d'atteindre le minimum vieillesse. En Allemagne, le taux de pauvreté des plus de 65 ans est de 10,5 %, contre 5,5 % en France (chiffres de 2013).

En Italie, dix réformes ont été votées en vingt-cinq ans, durcissant à chaque fois les conditions d'accès à la retraite et pénalisant particulièrement les femmes.

En Suède a été mis en place un système à cotisations définies, comme le propose le gouvernement en France. Entre 2010 et 2014, les retraites des Suédois ont baissé de 10 %, par un mécanisme automatique d'équilibre entre le volume de cotisations et le nombre de retraités.

Si la philosophie des réformes menées en Europe est semblable, les méthodes pour parvenir à imposer ces réformes sont également partout les mêmes. Règle numéro un : tenir les syndicats à l'écart. Les réformes sont annoncées d'abord dans la presse, mettant ainsi les organisations de salariés devant le fait accompli. Règle numéro deux : limiter au maximum la concertation et ne pas écouter ceux qui ont des propositions alternatives. Le fameux dialogue social est partout bloqué.

Mais parfois le mécanisme se grippe. Comme en Belgique où le gouvernement, répondant au souhait du grand patronat, voulait imposer une retraite par points. La mobilisation des salariés belges (70 000 personnes dans les rues de Bruxelles en mai dernier) et l'unité syndicale l'ont fait reculer. Le projet est remis à plus tard. ■

RECULER L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE ?



Les nouveaux nababs ?

La France comptait fin 2016 plus de seize millions de retraités, soit 24 % de la population française, qui percevaient une pension moyenne de 1 389 € brut par mois.

Ce chiffre moyen cache beaucoup de disparités. Ainsi, un peu plus d'un quart des retraités touchent des pensions inférieures à 800 € mensuels et 44 % perçoivent moins de 1 200 €.

Si on prend en compte tous leurs revenus – prestations sociales, pensions de réversion, revenus du patrimoine, salaires pour ceux qui cumulent emploi et retraite¹ –, les retraités perçoivent en moyenne 1 760 € bruts par mois (contre 1 692 pour les actifs). Mais, là aussi, on note beaucoup de disparités. Ils sont 20 % à percevoir des revenus

supérieurs à 3 726 € par mois et 20 % à toucher moins de 947 €. Un million de retraités sont sous le seuil de pauvreté. Le minimum vieillesse, appelé désormais « allocations de solidarité aux personnes âgées », s'élève à 833 € pour une personne seule de plus de 65 ans et à 1 293 € pour un couple. C'est un montant maximal, duquel sont retranchés les éventuels autres revenus. ■

1. Un retraité sur trente travaille.

Sources : service statistiques du ministère des Affaires sociales).

Mondadori France

Reworld, c'est la mort

Si la cession à Reworld Media se réalise, sept cents emplois CDI ainsi que ceux de centaines de pigistes et précaires seront directement menacés. » L'intersyndicale de Mondadori France (CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, SNJ) refuse le désastre annoncé, après la décision de l'« éditeur italien Mondadori, contrôlé par la famille Berlusconi [...] de se débarrasser de sa filiale française¹ [...] quitte à la brader ». Il faut dire que le prétendant, qui deviendrait ainsi le premier éditeur français de presse magazine, a de quoi inquiéter. « En 2014, Reworld a repris huit magazines dont Lagardère voulait se séparer. Un an après, 90 % des salariés transférés avaient été poussés dehors. Et depuis, ce sont des sous-traitants qui conçoivent et réalisent au rabais ces magazines, devenus par ailleurs de simples vitrines commerciales sur Internet, quand ils n'ont pas disparu. Les services transversaux, indispensables au fonctionnement d'une entreprise de presse, sont eux aussi largement externalisés », assure ainsi l'intersyndicale.

"Aucune reconnaissance, aucun respect"

« Reworld, c'est la mort. Il n'y a aucune reconnaissance là-bas, aucun respect. Je ne connais personne qui est heureux d'y travailler »,

témoigne ainsi dans *Libération* du 11 octobre l'ancien rédacteur en chef d'un magazine de Reworld. « On m'a fait comprendre qu'il fallait faire partir les gens, les pousser dehors. Ils ne cherchent pas des personnes ayant un style ou un point de vue », ajoute un ancien responsable d'un magazine racheté par Reworld. Le 30 octobre, *le Monde* révèle qu'« à Antananarivo, la capitale de Madagascar, les rédacteurs de la société Setex [sous-traitant de Reworld Media] alimentent une partie des sites des revues » du groupe.

Dans une lettre ouverte à la direction italienne de Mondadori datée du 24 octobre, les salariés français du groupe en tirent la conclusion qu'« il est aujourd'hui de notoriété publique que [...] Reworld Media n'est en aucune façon en mesure d'offrir, selon vos propres mots, un "futur prometteur" aux équipes de Mondadori France ».

Le bras de fer est désormais engagé. Il a notamment donné lieu à un important rassemblement devant le ministère de la Culture le 18 octobre.

1. Mondadori France édite notamment *Pleine Vie*, *Science & Vie*, *Science & Vie Junior*, *Science & Vie Découvertes*, *Top santé*, *l'Ami des Jardins*, *Modes & Travaux*, *Diapason*, *Réponses photo*, *Télé Star*, *Télé Poche*, *Grazia*, *Biba*, *Auto Plus*, *l'Auto-Journal*, *Sport Auto*, *Nous Deux*, *Closer*, *le Chasseur français*...

AFP

double danger

La CGT de l'AFP qualifie de « projet irrecevable » l'annonce au conseil d'administration du 4 octobre faite par Fabrice Fries, nouveau PDG de l'agence, d'un « plan drastique de diminution des effectifs ». « Pas moins de cent soixante départs, contre seulement trente-cinq embauches proclamées, journalistes et commerciaux confondus », résume le syndicat. « L'AFP a déjà connu des plans de départ ces dernières années (plans Perret, DSI, Hoog 2015), mais jamais de cette ampleur », insiste la CGT, qui estime que « ce n'est pas [au personnel] de payer les pots cassés ».

« À l'heure où, dans tous les services, dans tous les bureaux, le sous-effectif est chronique, alors que les journalistes ne peuvent plus effectuer correctement leur mission (collecte de l'information sur le terrain, vérification des sources et mise en forme), que les demandes de la hiérarchie explosent, incitant les journalistes à être multi-métiers, journalistes Shiva, que les redéploiements se portent essentiellement vers la vidéo au détriment du texte, la réponse apportée par M. Fries permettra-t-elle de "préserver la mission de l'agence" ? Sûrement pas ! », dénonce la CGT de l'AFP.

Des assemblées générales ont eu lieu, ainsi qu'un débrayage de trois heures le 18 octobre à l'appel de l'intersyndicale (CGT, SNJ, CFDT, FO, Sud et CFE-CGC). Le 2 octobre, cette même intersyndicale signalait, avec la société des journalistes et les trois représentants du personnel au conseil d'administration de l'AFP, un communiqué commun contre « un projet périlleux de vente du siège » historique de l'agence, place de la Bourse à Paris. Et le communiqué commun de détailler les risques d'une telle aventure : « Vendre un bien immobilier pour faire du cash et soulager la trésorerie : la recette de court terme est bien connue, mais est loin de garantir l'avenir d'une entreprise en difficulté. D'autant que le PDG semble avoir revu sensiblement à la baisse les gains escomptés dans l'opération, et n'en espère guère plus désormais qu'entre vingt et trente millions d'euros. Va-t-on sacrifier le principal actif de l'Agence – en dehors de son personnel – pour une somme aussi faible au regard de la situation dans laquelle se trouve l'entreprise ? »

Élections

C'est parti pour les CSE

Dans presque un an, il n'y aura plus de CE, de DP ou de CHSCT mais des comités économiques et sociaux (CSE). Leur mise en place, avec en corollaire la baisse souvent drastique du nombre et des moyens des représentants du personnel, s'accélère et les élections se multiplient. À TF1, la CGT progresse de quatre points et gagne un élu dans le collège cadres/journalistes. À LCI, la CGT double son score avec 27 % des voix et passe d'un à quatre élus. À France Télévisions, la CGT demeure la première organisation syndicale avec plus de 32 % des voix et une représentativité de 40 %.

À la Voix du Nord, avec une participation de

plus de 81 %, le SNJ-CGT obtient un succès historique : près de 48 % des voix et quatre élus sur sept dans le collège journalistes, succès qui s'ajoute à celui de nos camarades de la Filpac. À la Voix, la CGT totalise 56 % et seize sièges sur vingt-huit au CSE.

À l'AFP, la CGT reste première organisation avec près de 30 %. Dans le collège journalistes, le SNJ-CGT perd trois points, avec 11 % des voix et une élue au CSE.

Enfin, après l'élection des représentants des salariés au conseil d'administration de France Médias Monde, la CGT est la première organisation syndicale et obtient un des deux sièges, avec près de 26 % des voix.

Prud'hommes

LA RÉVOLTE *des esclaves*

En 2015, une vingtaine de pigistes se font avoir par un couple qui annonce lancer un magazine sur la mémoire de l'esclavage. Avec l'aide du SNJ-CGT et après une longue bataille, ils viennent d'obtenir justice.

Faire travailler des pigistes pour un magazine sur la mémoire de l'esclavage, et... ne jamais les payer. C'est l'audacieuse idée de Mélanie Martin et Samy Jemni. Au printemps 2015, une annonce circule sur les réseaux : le magazine *Devoir de mémoire* cherche des collaborateurs. Nombre d'entre nous sommes attirés par l'idée de traiter l'actualité à l'aune de l'histoire. La période est à un regain des luttes antiracistes d'un genre nouveau, il faut comprendre, questionner, écrire.

"Je crois qu'on s'est juste fait arnaquer"

À la fin de l'été, nous multiplions les réunions, un sommaire est établi, et chacun bâche sur ses articles. Les dirigeants nous font signer de longs contrats, nous proposent une participation à l'entreprise, prévoient un second numéro, lancent en même temps deux autres magazines, *Green-up* et *Foot Spirit*. Ils ne jurent que par la i-reality, des contenus multimédias associés aux articles. Ils organisent un shooting photo dans un studio pour les journalistes et nous proposent de devenir actionnaires à 5 % de leur nouvelle entreprise. L'enthousiasme collectif de la création d'un magazine – tout le monde avait carte blanche – et le niveau plutôt élevé des salaires promis enterrent les doutes et les questions qui se font jour çà et là. « Puisque l'Unesco finance ce premier numéro ! », répondent-ils systématiquement. Sa sortie à cent mille exemplaires, « La Route de l'esclave »,

est prévue pour le 2 décembre, journée internationale de célébration de l'abolition de l'esclavage. Il est reporté pour diverses raisons au 24 mars 2016, avec conférence de presse et invitation de diverses stars.

Échaudés par l'amateurisme de ces patrons de presse et les divers reports, nous, pigistes, attendons. Nous recevons des fiches de paie, des attestations Pôle emploi. Mais pas les salaires. L'une d'entre nous ose briser le silence gêné de nos boîtes mails : « Je crois qu'on s'est juste fait arnaquer. » Pieds nickelés aux ambitions démesurées, un peu trop sensibles aux promesses de la « start-up nation » ou purs escrocs ? Nous ne le saurons jamais avec certitude.

Audience en juillet 2016, paiement en octobre 2018

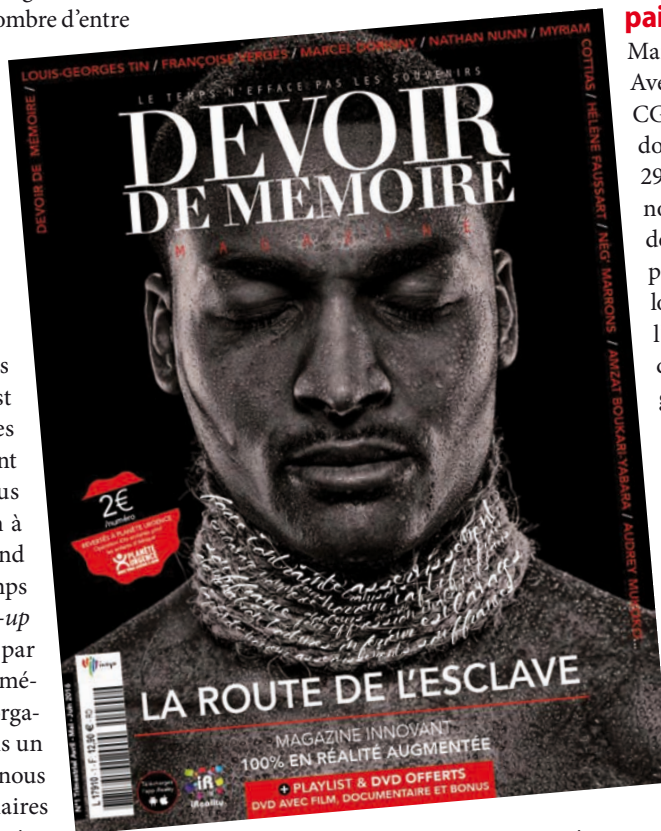
Mais nous refusons de nous laisser faire. Avec l'aide de Patrick Pinault du SNJ-CGT, nous montons une vingtaine de dossiers prud'homaux en référé et, le 29 juillet 2016, nous sommes le même nombre à la barre. Le tribunal nous donne raison et ordonne à la justice de payer nos salaires. Mais le chemin sera long et semé d'embûches. Le temps que l'entreprise soit liquidée par la justice, que nous saisissons l'AGS, le fonds de garantie des salaires, sans compter (car nous avons la poisse) notre avocat aux abonnés absents, il faudra encore attendre deux ans avant de recevoir, la larme à l'œil, notre salaire en octobre 2018, mais pas un kopeck de plus. Au final, les treize chèques vont de 750 à 2 500 €. Ce qui, lorsqu'on est pigiste, n'est pas une paille.

Pour mener cette bataille, il a fallu quelques énervés au début, puis une solide solidarité entre nous.

Quand l'un faiblissait, l'autre prenait le relais et remotivait notre

petite troupe pour ne pas lâcher le morceau, et ce toujours par l'intermédiaire de mails. La preuve que, même éparpillés, même isolés, même – avouons-le – un peu humiliés, on ne peut pas nous marcher dessus comme des paillassons. N'oublions pas que la dernière grève victorieuse à RFI fut menée par le collectif Spartacus. ■

E. S.





Solidarité

Deux journalistes biélorusses, UNE LEÇON DE COURAGE

Une opération menée en coopération entre syndicats – dont le SNJ-CGT – et associations de journalistes a permis à des pigistes biélorusses de venir témoigner à Paris et à Bruxelles.

Par Pablo Aiquel*

Rencontre des collègues pour exposer les persécutions et le harcèlement judiciaire qu'elles subissent en Biélorussie. Répondre aux questions des journalistes de RFI. S'entretenir avec des députés français à Paris, des parlementaires européens ou des fonctionnaires du Conseil de l'Europe à Bruxelles... L'agenda du voyage – de moins de soixante-douze heures – des journalistes free-lance Volia Chaychyts et Laryssa Schyrakova ne les a pas empêchées de tourner un reportage sur la manifestation de soutien à Oleg Sentsov devant l'ambassade de Russie à Paris.

À peine rentrée, Volia Chaychyts a dû comparaître deux fois en deux semaines devant un tribunal de son pays. Cela ne réduit toujours pas sa volonté de faire du journalisme en Biélorussie. La semaine suivante, elle a été arrêtée pour avoir réalisé un reportage dénonçant la volonté du gouvernement biélorusse de construire, à quelques kilomètres de Minsk, un grand restaurant et un lieu de divertissement sur le site même où furent assassinés entre cent mille et deux cent cinquante mille personnes sous Staline. Pour l'opposition, le projet qu'ils appellent « dansant sur les

ossements » est une atteinte à la mémoire du pays et de l'Europe.

Félicitées par J.-B. Rivoire

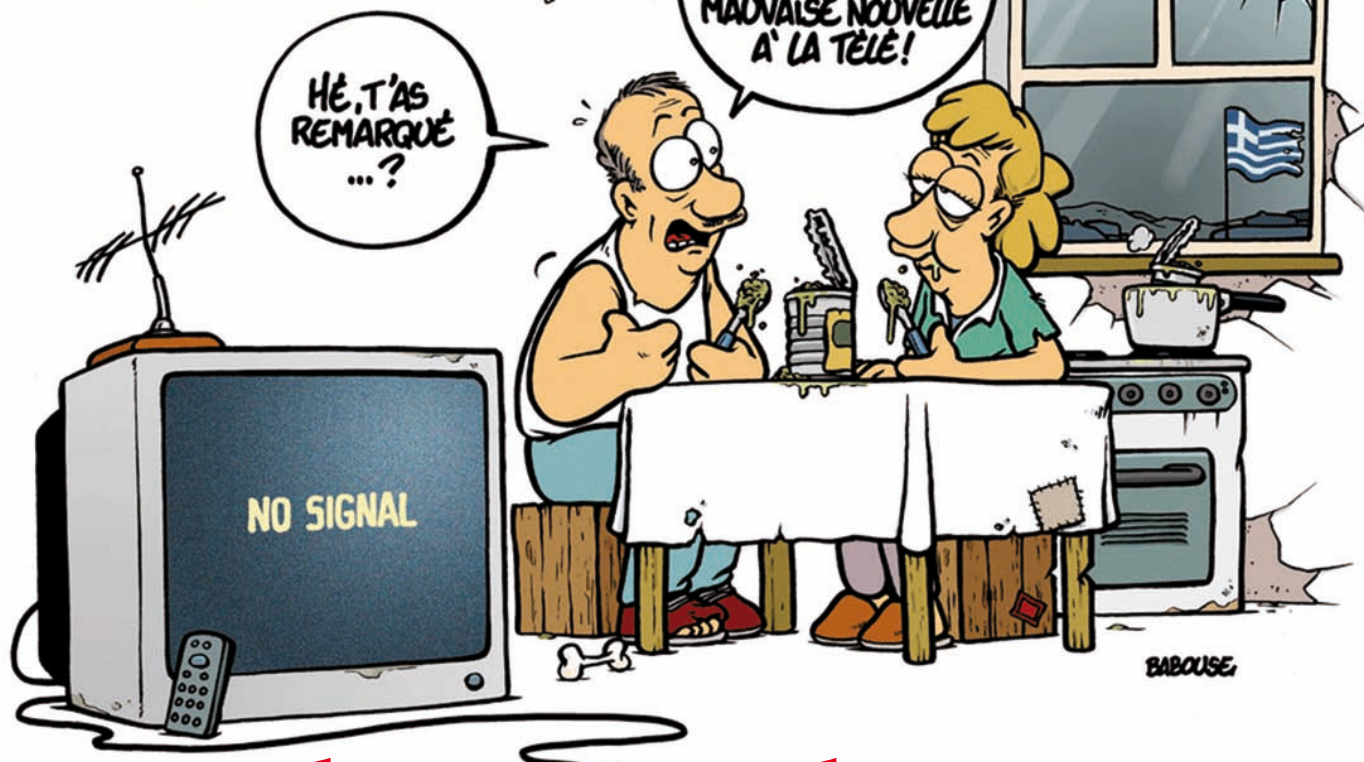
« Merci et bravo pour votre courage ! », leur avait lancé à la fin de leur prise de parole à Paris le journaliste d'investigation de Canal + Jean-Baptiste Rivoire, censuré par Vincent Bolloré. Au cours d'une table ronde organisée par l'association « Profession : pigiste », en partenariat avec le SNJ-CGT, le SNJ et la CFDT journalistes, il a souligné que Laryssa, Volia et leurs collègues en Biélorussie montrent la voie à suivre en « balançant publiquement les pressions qu'ils subissent ». De la même façon que lui le fait en dénonçant la diffusion d'un publiportage à la gloire du président du Togo, malgré le silence du CSA. « Nous sommes plus nombreux qu'eux, nous pouvons être plus forts. Les gens qui ont intérêt à ce qu'il y ait de la justice sont plus nombreux que les autres », a martelé Jean-Baptiste Rivoire. Les deux journalistes pigistes ont appris, grâce à leur entretien avec le député (LREM) Christophe Lejeune, président du groupe d'amitié France-Biélorussie, que le président biélorusse Viktor Loukachenko avait été invité aux cérémonies du 11-Novembre par Emmanuel Macron.

Une première

Organisée par le SNJ-CGT et cofinancée par le SNJ, la CFDT, l'Association des journalistes européens (section France) et l'association Profession : pigiste, ainsi que par la FIJ et la FEJ pour le déplacement à Bruxelles, la mission des deux journalistes biélorusses a permis de sensibiliser sur les violations à la liberté d'expression et à la liberté de la presse dans ce pays en lisière de l'Union européenne, qui n'est pas membre du Conseil de l'Europe, en raison notamment de l'application de la peine de mort. Cette action, conçue par le Free-lance expert group (FREG), une commission de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), a été menée en partenariat également avec les syndicats de journalistes scandinaves, où Laryssa Schyrakova et une autre collègue avaient participé à un séminaire des journalistes free-lance des pays nordiques juste avant de venir à Paris et à Bruxelles. En revanche, l'action n'a pas permis de sensibiliser l'opinion publique sur un sujet encore pratiquement pas traité dans les médias français et européens. Il faudra redoubler d'efforts en 2019 car seule une pression publique entraînera une réaction des gouvernements européens susceptible d'être entendue par le régime biélorusse. Cette action, accomplie grâce à une coopération entre syndicats et associations de journalistes, n'est donc qu'un début. ■

* Membre du bureau national du SNJ-CGT, coprésident du Free-lance expert group (FREG) de la FEJ.

LUEUR D'ESPOIR EN GRÈCE



50 % des journalistes grecs SONT AU CHÔMAGE

La journaliste grecque Fanny Petralia a été élue pendant deux décennies à la direction du syndicat JUADN, où elle a été responsable des relations internationales. Elle est désormais secrétaire générale de la fondation de son syndicat, chargée des questions culturelles, sociales et éducatives. Elle revient pour *Témoins* sur la situation de ses consœurs et confrères.

Propos recueillis par Patrick Kamenka

Témoins : Quelles sont les conséquences pour les journalistes de la crise et des mesures d'austérité imposées par les bailleurs de fonds de la Grèce ?

Fanny Petralia : Dès le début de la crise économique en Grèce, une grande majorité des entreprises de presse ont été fermées, cessant

totalemment d'exister. Aujourd'hui, 50 % des journalistes grecs se trouvent au chômage, selon une enquête récente réalisée par des chercheurs de l'Université d'Athènes. Pour ceux qui ont encore un emploi, la situation est loin d'être simple : les salaires ont été drastiquement amputés, ce qui contraint bon nombre de nos confrères à travailler pour plusieurs médias d'un même groupe, mais ils ne reçoivent qu'un seul salaire. De plus, les retards de paiement peuvent atteindre plusieurs mois, voire une année. Certains de nos collègues, désespérés de ne plus pouvoir écrire en raison de la disparition de leurs titres, acceptent de travailler sans être rémunérés. D'autres ont décidé de collaborer à des médias en ligne, en travaillant douze heures d'affilée et en traitant des dizaines de sujets.

Quel rôle jouent les syndicats dans cette situation ?

Notre syndicat, l'Union des rédacteurs des quotidiens d'Athènes (ESIA en grec, JUADN en anglais), a cent quatre années d'existence et 7 500 adhérents sur un total de 9 500 journalistes grecs, dans les quotidiens, les hebdomadaires, l'audiovisuel public et privé et, depuis cette année, dans les médias en ligne,

trois cents de nos confrères ayant adhéré chez nous. Pour autant, le total de journalistes est bien supérieur au chiffre officiel car bon nombre n'étant pas déclarés par leurs employeurs, nous n'en connaissons pas le nombre réel. Ces journalistes sont en général des précaires, qui travaillent de façon occasionnelle. Le gouvernement tente de lutter contre le travail clandestin en général, et en particulier dans notre profession. Et face à la dégradation de la situation de la profession, notre syndicat a contribué au vote d'une loi donnant aux journalistes qui travaillent dans les sites en ligne les mêmes droits que ceux de la presse traditionnelle.

Quelle réponse le gouvernement apporte-t-il aux problèmes des journalistes ?

Les maux subis par nos collègues sur le plan social et économique, mais aussi en ce qui concerne la liberté d'expression, ne sont pas imputables à la seule crise. La responsabilité en incombe pour une bonne part aux éditeurs grecs qui sont à la tête d'oligopoles, alliant groupes de presse et industries. En effet, pendant près de trois décennies, la majorité des patrons des médias n'ont pas respecté la législation sociale. De plus,

les éditeurs bénéficiaient des largesses des divers gouvernements – de droite comme du parti socialiste –, obtenant des crédits à taux zéro des banques et de l'État, mais également une manne publicitaire provenant de la puissance publique, des grandes entreprises publiques et privées et du secteur bancaire. De ce fait, les éditeurs liés au pouvoir en place ont lancé un nombre inconsidéré de médias, en général de faible qualité, et sans commune mesure avec les besoins. Aujourd'hui, les syndicats sont confrontés à un nombre important de ces journalistes au chômage. Pour mettre fin à l'anarchie et au système basé sur la corruption qui prévalait dans le secteur des médias, le gouvernement s'emploie à légiférer. Ce qui lui vaut en réponse une véritable guerre médiatique, la plupart des patrons des médias étant opposés à ces mesures et à tout changement.

Quid des conventions collectives ?

Les conventions collectives sont en cours de rétablissement pour les journalistes comme pour l'ensemble des salariés, car elles avaient été dénoncées sous l'impulsion de Bruxelles et des créanciers de la Grèce depuis le début de la crise.

Des journaux alternatifs ont-ils été mis en place après ce tsunami social ?

Il existe un journal coopératif quotidien, *le Journal des rédacteurs*, qui existe depuis plusieurs années. Il pratique le salaire unique pour tous, du directeur à l'employé de base, qui est de 750 € mensuels. Ce journal de sensibilité de gauche est à vocation pluraliste, offrant à la rédaction une liberté d'expression. Ce quotidien consacre en priorité de nombreuses pages à la question des migrants.

Quelle est la situation de la presse sportive ?

La Grèce compte de nombreux titres sportifs. Le phénomène s'explique par le fait que de nombreux éditeurs sont en même temps à la tête de groupes médiatiques et industriels, mais également propriétaires de grands clubs de football comme l'Olympiakos, le Panathinaïkos, l'AEK d'Athènes et le PAOK de Salonique. Chacun de ces grands clubs possède un média.

Et qu'en est-il des aides à la presse ?

Le gouvernement a annoncé vouloir introduire une loi sur des aides à la presse, mais sa mise en route est retardée du fait de la situation économique. Pour les syndicats, il y a urgence, parallèlement, à assurer la protection médicale et celle des caisses de retraite des journalistes et des salariés des médias, face aux éditeurs qui ne veulent pas participer à son financement. ■

Jamal Khashoggi

Un crime contre la liberté d'expression

L'assassinat de notre confrère saoudien Jamal Khashoggi le 2 octobre constitue, au-delà de la macabre affaire, un véritable crime contre la liberté d'expression opéré par le régime saoudien.

Dix-sept jours après la mort de ce journaliste opposant aux dirigeants du royaume wahhabite, Riyad a enfin daigné reconnaître – après plusieurs versions contradictoires – la mort de Jamal Khashoggi, qui serait survenue suite à une opération qui « aurait mal tourné ». L'agence de presse officielle (SPA) de la monarchie pétrolière s'est par ailleurs empressée de répondre aux accusations de la Turquie pour affirmer que « des mesures ont été prises pour découvrir la vérité et punir les personnes qui ont failli à leurs responsabilités ». Une manière de protéger les hauts hiérarques de la monarchie et en premier lieu le prince héritier Mohammed Ben Salman (MBS). Notre confrère, opposant notoire au régime, avait d'ailleurs dû s'exiler aux États-Unis, où il collaborait au Washington Post. Jamal Khashoggi avait mis en avant la responsabilité de MBS à propos de la guerre du Yémen, où se déroule une catastrophe humanitaire sans précédent. Il avait également cloué Riyad au pilori pour sa politique dans la crise avec le Qatar.

Exiger une commission d'enquête internationale

La Fédération internationale des journalistes (FIJ) a appelé à faire toute la lumière sur le sort de notre confrère et le SNJ-CGT a exigé que soit lancée une commission d'enquête internationale, appelant la France et l'Europe à élever la voix, mais également à l'arrêt par Paris de « ses livraisons d'armes » à l'armée saoudienne. « En lien avec cette affaire, il est temps de dénoncer le régime de Riyad qui est à la tête de la coalition arabe au Yémen, portant la responsabilité des crimes contre la population civile dans ce pays, qui a fait entre 10 000 et 50 000 morts », soulignait le communiqué du syndicat. Plus globalement, il est nécessaire de lire la dernière chronique de Jamal Khashoggi sur la liberté de la presse dans le monde arabe.

Le texte intitulé « Le monde arabe a besoin de plus de liberté d'expression » a été reçu au *Post* après sa disparition à Istanbul. Parlant de la presse et du rôle des journalistes dans le monde arabe, il écrit notamment : « Le monde arabe était porteur d'espoir au printemps 2011. Les journalistes, les universitaires et la population en général étaient pleins d'espoir d'une société arabe libre et brillante dans leurs pays respectifs. Ils s'attendaient à être émancipés de l'hégémonie de leurs gouvernements et des interventions cohérentes et de la censure de l'information. Ces attentes ont été rapidement brisées et ces sociétés sont retombées dans l'ancien statu quo ou ont fait face à des conditions encore plus rudes qu'auparavant. » Il appelle de ses vœux un sursaut du monde arabe qui, selon lui, « a besoin d'une version moderne des anciens médias transnationaux, pour que les citoyens puissent être informés des événements mondiaux. Plus important encore, nous devons fournir une plate-forme pour les voix arabes ». Et de conclure : « En créant un forum international indépendant, mis à l'abri de l'influence des gouvernements nationalistes propageant la haine par la propagande, les citoyens ordinaires du monde arabe seraient en mesure de s'attaquer aux problèmes structurels auxquels leur société est confrontée. »

72 journalistes tués dans le monde en 2018

En 2018, soixante-douze de nos confrères et collègues ont, dans le monde, payé de leur vie l'exercice de leur métier. Des centaines ont été tués ces cinq dernières années. Dans neuf cas sur dix, ces crimes restent impunis. Ce qui a conduit la FIJ à faire campagne pour que soit créée une Convention des Nations-Unies dédiée à la protection des journalistes et des professionnels des médias. Une délégation de la FIJ s'est rendue fin octobre à l'Onu pour en affirmer la nécessité. ■

P. K.

ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.**
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.
Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orienta.fr).